TARIFS

au 1er janvier 2020

Conditions appliquées aux opérations bancaires



SOMMAIRE

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 1.1. Ouverture, transformation,	4	7. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 7.1. Facilité de caisse et/ou découvert	28
clôture	4	7.2. Crédits à la consommation	29
1.2. Relevés de compte	4	7.3. Crédits immobiliers et	
1.3. Tenue de compte	5	crédits d'investissement divers	29
1.4. Services en agence	6	7.4. Cautions émises par la banque	30
2. BANQUE À DISTANCE 2.1. Espace Client Internet	7	8. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	31
et téléphonie	7	8.1. Épargne bancaire	31
2.2. Application mobile « l'Appli »	7	8.2. Placements financiers	33
	·	8.3. Assurance vie	40
3. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS		olor/issurance vie	
DE PAIEMENT	8	9. ASSUŖANCES	
3.1. Cartes	8	ET PRÉVOYANCE	41
3.2. Virements	12	10 CHECECHONE	43
3.3. Prélèvements/TIP/SEPA	13	10. SUCCESSIONS	43
3.4. Chèques	13	11. AUTRES AVANTAGES	
4. OFFRES GROUPÉES		ET SERVICES	43
DE SERVICES	14	12. RÉSOUDRE UN LITIGE	44
4.1. Sobrio	14		
4.2. JAZZ	16	CHARTE DE LA MÉDIATION	
4.3. Kapsul	18	DE LA CONSOMMATION	45
4.4. Généris : offre destinée		SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	45
aux clients en situation de fragilité financière	19	POUR VOTRE INFORMATION	47
4.5. Services Bancaires de Base	20	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	48
5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	20	A VOTRE SERVICE	40
5.1. Commission d'intervention	20	CARTOGRAPHIE	
5.2. Opérations particulières	21	DES ZONES EUROPÉENNES	49
5.3. Incidents de paiement	21		
		GLOSSAIRES	49
6. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	23	LEXIQUE	50

Vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement.

Ils annulent et remplacent à compter du 1 $^{\rm er}$ janvier 2020 les précédentes conditions.

Pour toute précision complémentaire, contactez votre Conseiller de clientèle.

La brochure est aussi disponible sur <u>particuliers.societegenerale.fr</u>

Quelques repères visuels pour faciliter la lecture :

Nouveau service

② : Vos opérations gratuites depuis votre Espace Client Internet ou l'application mobile « l'Appli »

Les opérations réalisées en agence signalées par le symbole @ peuvent être réalisées gratuitement depuis votre Espace Client Internet ou l'application mobile « l'Appli ».

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le Document d'Information Tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du *Code monétaire et financier* et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Vous trouverez le Document d'Information Tarifaire en agence et sur particuliers.societegenerale.fr

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

1.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTU	JRE	
■ Ouverture d'un compte		GRATUIT
■ Désolidarisation de compte joint		GRATUIT
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale		GRATUIT
■ Clôture de compte		GRATUIT
■ Service d'aide à la mobilité bancaire (Service Bien	venue)	GRATUIT
■ Lettre de relance pour actualisation de dossier client (en recommandé avec AR)	15,00€	
1.2. RELEVÉS DE COMPTE		
■ Relevé de compte		
Mensuel Par quinzaine Classé par type d'opérations Hebdomadaire ou journalier Relevé en braille	par an par an par envoi	GRATUIT 20,00€ 20,00€ 1,00€ GRATUIT
■ Récapitulatif annuel de frais (1)		GRATUIT
■ Relevés de situation sur les avoirs et crédits		
SYNOPSIS 1: dépôts, placements et crédits (semestriel)	par an	13,50€
SYNOPSIS 2: dépôts, placements et crédits, + détail assurance vie (semestriel) et portefeuille titres (trimestriel)	paran	44,40€

⁽¹⁾ Pour plus d'informations voir p. 47.

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

1.3. TENUE DE COMPTE	
■ Tenue de compte ⁽¹⁾ par trimestre	6,00€
Frais par compte actif, plafonnés à une facturation par client.	
Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Kapsul, de l'offre Haute Fidélité, les clients de moins de 25 ans, les clients BFM et Banque Privée, les comptes inactifs, les détenteurs de Généris, des Services Bancaires de Base.	
■ Tenue de compte inactif ⁽²⁾ (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du <i>Code monétaire et financier</i>)	
Frais par compte ⁽³⁾ par an	30,00€ maximum
BON À Exonération pour les détenteurs de Généris, des Services Bancaires de Base.	maximum
■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte et livret d'épargne par mois	10,00€
■ Opération effectuée par un Conseiller (en agence ou par téléphone) pouvant être réalisée gratuitement depuis l'Espace Client Internet ou l'application mobile « l'Appli » - Augmentation exceptionnelle des plafonds carte - Désactivation/réactivation du paiement sans contact carte - Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de virement	3,00€
- Édition du RIB ou de l'IBAN	
Pour les détenteurs de Kapsul par opération	5,00€
Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, les clients Banque Privée, les détenteurs de Généris, des Services Bancaires de Base.	
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	GRATUIT

En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements

⁽¹⁾ Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

⁽²⁾ Les comptes et livrets d'épargne réglementés ne sont pas concernés par cette facturation.

⁽³⁾ À concurrence du solde disponible sur le compte.

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

1.4. SERVICES EN AGENCE	
■ Carnet de remises de chèques personnalisées	GRATUIT
■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque - Retrait d'espèces dans une agence Société Générale équipée d'une caisse	GRATUIT
– Retrait d'espèces de plus de 3 000 EUR	
Dans votre agence ou l'agence la plus proche équipée d'un LOE ⁽¹⁾	GRATUIT
Dans une autre agence Société Générale équipée d'un LOE par opération	30,00€
Frais en cas de non retrait dans le délai convenu	50,00€
■Versement d'espèces	GRATUIT
■ Frais de recherche de documents	
Relevé de compte de moins d'un an (l'unité) Relevé de plus d'un an et recherches complexes (l'unité) Supplément par photocopie	15,00€ 30,00€ 0,50€
■Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates - Service Éclair Consultation par trimestre	4,50€
Coffres-forts ■ Frais de location de coffre-fort ⁽²⁾ par an	À partir de 125,00 €

⁽¹⁾ Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre Conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

⁽²⁾ Les tarifs de location de coffre-fort sont consultables sur <u>particuliers.societegenerale.fr</u> et disponibles en agence auprès de votre Conseiller.

2. BANQUE À DISTANCE

2.1. ESPACE CLIENT INTERNET (1) ET TÉLÉPHONIE	
■Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc)	GRATUIT
■ Consultation, gestion des comptes, messagerie client	GRATUIT
■Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires	GRATUIT
■ 3933 Service 0,30 €/min + prix appel	
Des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à	
19 h le samedi. Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 1 76 77 39 33. Tarif selon l'opérateur.	
■Abonnement à des produits offrant des alertes	
sur la situation du compte par SMS Mon compte en bref par sMS - Un relevé hebdomadaire par SMS - Des notifications en cas d'approche du plafond de paiement carte ou du découvert autorisé	1,00€
BON À SAVOIR Inclus dans la cotisation Sobrio	
2.2. APPLICATION MOBILE « L'APPLI » (1)	
■ Les Services disponibles sur « L'Appli » comprennent les services gratuits décrits ci-dessus, ainsi que la Jauge, le Pass Sécurité, le bouquet Paylib et d'autres services décrits page 48	GRATUIT

⁽¹⁾ Hors coûts de connexion/opérateur et frais liés au traitement des opérations.

3.1. CARTES	
Cotisation cartes (par an) ⁽¹⁾	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	
- CB Visa Infinite	330,00€
- CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	135,00€
- CB Visa ou CB Mastercard	45,00€
Pour les 18-24 ans	- 50%
Pour les mineurs (à partir de 16 ans)	GRATUIT
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	
- CB Visa Infinite	330,00€
– CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	135,00€
– CB Visa ou CB Mastercard	45,00€
Pour les 18-24 ans	- 50%
■ Fourniture d'une carte de débit	
(carte de paiement à autorisation systématique ⁽²⁾)	
- CB V PAY	35,00€
Pour les 18-24 ans	- 50%
Pour les mineurs (à partir de 12 ans)	GRATUIT
Options cartes (hors cotisation cartes)	
■e-Carte Bleue ⁽³⁾⁽⁴⁾ : numéro de carte bancaire virtuel à usage unique	12,00€
■ Option carte Collection ⁽⁴⁾ par an	
Visuel	14,00€
Visuel avec services	26,00€
Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.	
Option voyageur (voir page 24)	

⁽¹⁾ Toutes les cartes de débit sont dotées de la fonctionnalité sans contact.

⁽²⁾ Sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pour les majeurs hors SBB.

⁽³⁾ Gratuité au choix de l'Option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

⁽⁴⁾ Option non disponible pour la carte CB Visa Kapsul.

■ Option crypto dynamique ⁽¹⁾ : numéro au dos de la carte changeant toutes les heures. par an	12,00€
BON À SAVOIR Réduction de 20% pour les détenteurs de Sobrio.	
■ Option Crédit ⁽²⁾ (associée à un crédit renouvelable Alterna, hors coût du crédit)	GRATUIT
Cotisation cartes de retrait (par an)	
■ Carte CB Service Éclair Cirrus	30,00€
■ Carte de retrait Société Générale (3)	GRATUIT
Cotisation carte de crédit renouvelable (par an, hors coût du crédit associé)	
■ Carte CB Visa Alterna (carte associée au crédit renouvelable Alterna)	20,00€
En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes	- 50%
Opérations diverses	
(par opération) ■ Choix du code secret ⁽ⁱ⁾	10,00€
■ Envoi de carte à domicile (4)	GRATUIT
Réédition de codes	CIGATOTT
Code secret de la carte	10,00€
Codes e-Carte Bleue (identifiant + mot de passe)	5,00€
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque (pour motif utilisation abusive)	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par le client	
(pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse)	GRATUIT
■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une	

⁽¹⁾ Gratuité au choix de l'Option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite. Option non disponible pour la carte Kapsul.

⁽²⁾ Hors cartes CB Visa Kapsul et CB V PAY.

⁽³⁾ Fonctionne uniquement dans les distributeurs automatiques de billets Société Générale et Crédit du Nord.

⁽⁴⁾ À l'exception des cartes fabriquées avec un nouveau code secret, disponibles uniquement en agence pour des raisons de sécurité.

■ Remplacement de la carte	
Au renouvellement automatique ou en cas de dysfonctionnement	t GRATUIT
En cas de détérioration ou de renouvellement anticipé	16,00€
À la suite d'une opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleus	se 16,00€
Le choix et la réédition du code secret de la carte, le remplacement de la carte suite au blocage pour per vol ou utilisation frauduleuse sont inclus dans la cotisation Sobrio.	te,
Cartes - Paiements et retraits Dans un pays de la zone euro (voir p. 49)	
■ Paiement par carte (la carte est émise par Société Générale)	GRATUIT
■ Retrait d'espèces par reti	rait
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) - Société Générale et Crédit du Nord Retrait d'espèces aux guichets d'un autre établissement Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro	GRATUIT 3,00 €
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec	
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de	1.006
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec	1,00€
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de	1,00€ Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous.	Carte détenue
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾ illimité
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard Cartes CB Visa - CB Mastercard	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾ illimité
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard Cartes CB Visa - CB Mastercard Carte CB V PAY	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾ illimité 3 0
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard Cartes CB Visa - CB Mastercard Carte CB V PAY Carte CB Visa Kapsul	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾ illimité 3 0
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard Cartes CB Visa - CB Mastercard Carte CB V PAY Carte CB Visa Kapsul Carte CB Service Éclair Cirrus	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾ illimité 3 0 0
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard Cartes CB Visa - CB Mastercard Carte CB V PAY Carte CB Visa Kapsul Carte CB Service Éclair Cirrus Carte CB Visa Alterna	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾ illimité 3 0 0 3 GRATUIT
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard Cartes CB Visa - CB Mastercard Carte CB V PAY Carte CB Visa Kapsul Carte CB Service Éclair Cirrus Carte CB Visa Alterna Pour les mineurs	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾ illimité 3 0 0 3 GRATUIT
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous. Nombre de retraits mensuels gratuits Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard Cartes CB Visa - CB Mastercard Carte CB V PAY Carte CB Visa Kapsul Carte CB Service Éclair Cirrus Carte CB Visa Alterna Pour les mineurs Forfait de retraits DAB illimités (2) par me Exonération des frais sur les retraits d'espèces dans les distributeu	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾ illimité 3 0 0 3 GRATUIT

⁽¹⁾ Pour une carte détenue dans JAZZ, voir p. 16.

⁽²⁾ Uniquement pour les cartes CB V PAY, CB Visa Kapsul, CB Visa et CB Mastercard (hors cartes détenues dans JAZZ).

Cotisation cartes American Express ⁽¹⁾			
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)			
– Carte Green	274 (1000)	par an	95,00€
– Carte Gold	15A (C) 00001	par an	185,00€
– Carte Platinum	151 C 1,000	par mois	49,00€
Réduction la première année sur la carte Green et l	la cart	e Gold	- 50%
Les retraits d'espèces effectués avec une ca Express (carte Green, carte Gold et carte Pla souscrite chez Société Générale sont gratuits aux distribu automatiques de billets Société Générale et Crédit du No	atinum Iteurs		
Solutions de paiement mobile			
		/ =	
■Apple Pay ⁽²⁾		≰ Pay	
■Apple Pay ⁽²⁾ Pour régler vos achats sur Internet ⁽³⁾ et en magasin ⁽³⁾		4 Pay	GRATUIT
		♥ Pay	GRATUIT
Pour régler vos achats sur Internet ⁽³⁾ et en magasin ⁽³⁾			
Pour régler vos achats sur Internet ⁽³⁾ et en magasin ⁽³⁾ ■ Bouquet de services Paylib Pour régler vos achats sur Internet ⁽³⁾ (Paylib),			GRATUIT
Pour régler vos achats sur Internet ⁽³⁾ et en magasin ⁽³⁾ Bouquet de services Paylib Pour régler vos achats sur Internet ⁽³⁾ (Paylib), et en magasin ⁽³⁾ (Paylib sans contact) Pour transférer de l'argent instantanément ⁽⁴⁾	LE SOC		
Pour régler vos achats sur Internet ⁽³⁾ et en magasin ⁽³⁾ Bouquet de services Paylib Pour régler vos achats sur Internet ⁽³⁾ (Paylib), et en magasin ⁽³⁾ (Paylib sans contact) Pour transférer de l'argent instantanément ⁽⁴⁾ à vos proches (Paylib entre amis)	SOC	Pay(b)	GRATUIT

⁽¹⁾ Tarifs en vigueur à la date du 01/11/2019 et susceptibles de modification par American Express Carte-France dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express Carte-France figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.

- (2) Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc.
- (3) Auprès des commerçants acceptant ce mode de paiement.
- (4) Sous réserve d'éligibilité de la banque du bénéficiaire.

Ces cartes sont souscrites auprès d'American Express Carte-France par l'intermédiaire de Société Générale.

⁽⁵⁾ Réservé aux clients Société Générale majeurs et titulaires d'un Compte de Particuliers, Le Cashback Société Générale est un service géré par CFC Services SAS - 722 050 903 RCS Nanterre.

⁽⁶⁾ Les récompenses correspondent à des sommes d'argent que les membres du Cashback Société Générale peuvent se voir octroyer au titre d'achats auprès d'enseignes partenaires réalisés sur Internet, ou avec leur carte bancaire Société Générale auprès de certaines enseignes en magasin, et dont le montant est forfaitaire ou correspond à un pourcentage de leur achat. Voir conditions sur lecashback.societegenerale.fr.

3.2. VIREMENTS

■ Domiciliation de virements bancaires

GRATUIT

GRATUIT

5,00€

15,00€

GRATUIT

0,80€

GRATUIT

GRATUIT

GRATUIT

1,50€

GRATUIT

@9

@

Nouveauté pour les mineurs

Au cours du $1^{\rm er}$ semestre 2020, tout virement occasionnel supérieur à $500\,\mathrm{e}(^*)$ au débit d'un compte de dépôt ou livret détenu par un mineur vers un compte dont il n'est pas titulaire ou un compte externe à Société Générale, sera conditionné à l'accord conjoint des représentants légaux du mineur (voir Conditions Générales des produits concernés).

(*) 500 € cumulés sur une période de 7 jours glissants

■Virement

(cas d'un virement SEPA occasionnel)

(virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA, voir p. 49)

Frais par virement standard

- Initié depuis votre Espace Client Internet ou depuis « l'Appli » $^{(1)}$
- Traité en agence
 - + frais par virement occasionnel incomplet (si IBAN incorrect) Entre vos comptes Société Générale

Frais par virement instantané

 Initié depuis votre Espace Client Internet ou depuis « l'Appli »⁽¹⁾

Frais par virement via Paylib entre amis

- Initié depuis « l'Appli(2) »

Ce virement est transmis au bénéficiaire dans un délai maximum de 20 secondes.

Celui-ci peut disposer des fonds immédiatement.

■Émission d'un virement SEPA

(cas d'un virement SEPA permanent)

(virement en euros, automatique et régulier, émis vers un compte tenu en France)

Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent Frais par virement permanent

- initié ou modifié depuis votre Espace Client Internet ou depuis « l'Appli »⁽¹⁾
- initié ou modifié en agence

Déclic Régulier

Virements automatiques vers un compte d'épargne Société Générale

 Jusqu'à 4 000 €. Au-delà, veuillez contacter votre Conseiller de clientèle. Voir tarifs Internet p.7.

(2) Jusqu'à 500 € par jour. Virement instantané sous réserve d'éligibilité de la banque du bénéficiaire. Sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement, sauf s'il est déjà inscrit aux services Paylib. Service valable uniquement en France Métropolitaine et Monaco.

■ Réception d'un virement-SEPA (occasionnel ou permanent) (en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir p. 49)	GRATUIT
3.3. PRÉLÈVEMENTS/TIP/SEPA(1)(2)	
■ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
■ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
■ Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA	GRATUIT
■ Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
■ TIP (frais par paiement d'un TIP/ SEPA)	GRATUIT
3.4. CHÈQUES	
Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques, nous consulter.	
■ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique (à partir de 16 ans)	GRATUIT
■ Frais d'envoi de chéquier Par lettre suivie En recommandé simple (hors frais postaux)	GRATUIT 4,00 €
■ Remise de chèque(s) - Métropole, Monaco	GRATUIT
■ Paiement d'un chèque	GRATUIT
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	20,00€
Frais d'émission de trois chèques de banque par mois inclus dans la cotisation Généris. Les détenteurs des Services Bancaires de Base bénéficient de 2 chèques de banque par mois.	
■ Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur ⁽³⁾	12,50€
■ Frais d'opposition sur chèquier(s) par l'émetteur ⁽³⁾	12,50€

⁽¹⁾ Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

⁽²⁾ Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA (voir p. 49).

⁽³⁾ Pour perte ou vol.

4. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

4.1. SOBRIO

Services Essentiels

sobrio.

La carte et ses services associés

Au choix : fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement à débit différé, ou carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾). Voir p. 8. Choix et réédition du code secret de la carte

Remnlacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse

■ Mon assurance au quotidien (voir p. 42)

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés et prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques

Mon compte en bref

Relevé flash hebdomadaire par SMS

Notification approche du plafond de paiement carte Notification approche du plafond de découvert autorisé

L'exonération des frais de tenue de compte

■CB Visa Infinite

La détention de Sobrio donne accès à des exclusivités comme l'agrégation de comptes externes ou l'Option Internationale.

■ De	es rédu	cti	or	IS	sur	des	ser	vic	es	additi	onn	els
_			_								,	

Option carte Collection et crypto dynamique (voir p. 8, 9)	-20%
Option voyageur (voir p.24)	-20%
Forfait d'exonération d'agios (voir p. 28)	-20%
Forfait de retraits DAB illimités (voir p. 10)	-20%
Mon assurance mobile (voir p. 42)	-9%

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio selon la carte

■CB V PAY	6,20€
■CB Visa ou CB Mastercard	6,90€
CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	13,90€

27,90€

⁽¹⁾ Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat). Pour les adhérents de 16-17 ans: carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat).

4. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle préférentielle sur les Services Essentiels

Carte	Mineurs (à partir de 15 ans)	18-24 ans	25-29 ans	Sobrio Duo ⁽²⁾
CB V PAY	Offert	3,00€	4,96 €	4,34 €
CB Visa ou CB Mastercard	Offert ⁽¹⁾	3,00€	5,52€	4,83€
CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	Non proposé	13,00€		9,73€
CB Visa Infinite	Non proposé			19,53€

Pour les clients BFM, agents du secteur public :

Carte	BFM (18-24 ans)	BFM (25-34 ans)
CB V PAY	3,00€	3,10 €(4)
CB Visa ou CB Mastercard	3,00€	3,45 €(4)
CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	6,95 €(3)	6,95 €(4)
CB Visa Infinite	13,95 €(3)	13,95 €(4)

Ces conditions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

⁽¹⁾ Accessible aux 16-17 ans uniquement (carte à débit immédiat).

⁽²⁾ Si 2 Sobrio sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo s'applique sur la cotisation Sobrio disposant de la carte la moins chère. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au Sobrio souscrit le plus tard.

⁽³⁾ Tarification valable pendant une durée maximale de 2 ans.

⁽⁴⁾ Tarification valable pendant une durée maximale de 2 ans. Perte de la réduction au plus tard à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

4.2. JAZZ

Cette offre n'est plus commercialisée

Services Essentiels



La carte et ses services associés

Au choix: fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement internationale à débit différé, ou carte de paiement à autorisation systématique). Voir p. 8.

Pour les adhérents de 15 ans: carte CB V PAY (à débit immédiat).

Pour les adhérents de 16-17 ans: carte CB V PAY, CB Visa ou

CB Mastercard (à débit immédiat).

Choix du code secret de la carte.

Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.

Forfait mensuel de 6 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets hors Société Générale et Crédit du Nord (pour les cartes CB Visa et CB Mastercard).

Quiétis

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, clés et papiers (voir p. 42).

Des avantages au quotidien

Relevé de compte classé par type d'opérations.

Émission d'un chèque de banque par an.

Oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol.

Dès 18 ans: une Facilité de caisse (sous réserve de l'acceptation de la banque). Pour les 18-24 ans: forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »).

■ Exonération des frais de tenue de compte

Cotisation à une offre groupée de services Cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ selon la carte	
■ CB V PAY	7,85€
CB Visa ou CB Mastercard	8,80€
CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	16,10€
■ CB Visa Infinite	31,00€

4. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Avantages tarifaires	
Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement	
supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (sauf cartes CB Visa Infinite)	- 8,00€
Réduction sur la cotisation annuelle de la carte CB Visa Alterna	- 50%
Réduction au renouvellement, sur la cotisation annuelle, pour les cartes American Express Green et Gold	- 20%
Options de JAZZ Ces offres ne sont plus commercialisées	
■ Option Tranquillité par mois	0,70€
Service Opposition Toutes Cartes, Service Mémoire et assurance Garantie Prix.	
Option Souplesse par mois	2,50€
Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), exonération des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et assurance décès accidentel.	

Réductions sur les Services Essentiels et les Options JAZZ

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
	Mineurs	18-24 ans	25-29 ans	BFM (25-34 ans)	JAZZ Duo	
Services Essentiels	-75%	- 50 % (1)	- 20 % (1)	- 50 % ⁽²⁾	-30%(3)	
Option Tranquillité	-50%	F00/		200/	- 50% ⁽⁴⁾	- 30 % (3)
Option Souplesse	-	- 50%	- 20%	- 50% (*)	-	

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

⁽¹⁾ La réduction est applicable uniquement aux cartes CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard.

⁽²⁾ Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans, entre 25 et 34 ans. Perte de la réduction à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

⁽³⁾ Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur la cotisation de l'Option Tranquillité éventuellement rattachée. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.

⁽⁴⁾ Réduction de 50% pendant une durée maximale de 2 ans à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

4.3. KAPSUL

Commercialisation à partir du 27 janvier 2020

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle



2,00€

Celle-ci inclut:

- L'ouverture, la tenue⁽¹⁾ et la fermeture du compte Kapsul (sans autorisation de découvert)
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc)
- Un relevé de compte mensuel en ligne
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique⁽²⁾) - CB Visa Kapsul⁽³⁾
- Le paiement mobile (Apple Pay et Paylib)
- Un chéquier (sur demande)

BON À SAVOIR Satisfait ou remboursé⁽⁴⁾: Société Générale s'engage à vous rembourser vos cotisations Kapsul durant la

première année de souscription dans le cas où vous ne seriez pas satisfait du service.

⁽¹⁾ Sont inclus les frais de tenue de compte.

⁽²⁾ Sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas).

⁽³⁾ L'offre Kapsul est limitée à une seule carte.

⁽⁴⁾ Voir modalités dans la Convention de compte et de services Particuliers sur particuliers.societegenerale.fr ou en agence.

4.4. GÉNÉRIS: OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

Cotisation à une offre groupée de services Cotisation mensuelle 3.00€(1) Prestations et services inclus: - L'ouverture, la tenue⁽²⁾ et la fermeture du compte, - La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)(3) - CB V PAY Généris. - Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte. Des virements SEPA⁽⁴⁾: - 1 virement permanent initié en agence par mois, - 4 virements occasionnels traités en agence par mois, - Un nombre illimité de virements occasionnels et permanents initiés via Internet (5), - Un nombre illimité de paiements par TIP SEPA(6) et prélèvements SEPA, - 3 chèques de banque par mois, L'accès illimité à l'Espace Client Internet⁽⁵⁾. - Une alerte par SMS dès que le solde du compte passe sous le seuil de 100€. La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire. - L'enregistrement de changement d'adresse. Conditions tarifaires: Plafonnement de la commission d'intervention par opération 4,00€ par mois 20,00€ Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois): - Pour un montant < à 10€ par opération montant du rejet - Pour un montant ≥ à 10€ par opération 10,00€ Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement par mois 20.00€ du compte⁽⁷⁾: 200,00€ par an

- Réduction sur le Service Éclair Consultation (voir p. 6)

Avantage tarifaire supplémentaire:

- 50%

⁽¹⁾ Gratuit pour les mineurs.

⁽²⁾ Y compris les frais de tenue de compte inactif.

⁽³⁾ Sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas).

⁽⁴⁾ Le virement SEPA instantané n'est pas inclus dans l'offre Généris et fait l'objet d'une tarification (voir p. 12).

⁽⁵⁾ Voir tarifs Internet p. 7.

⁽⁶⁾ Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

⁽⁷⁾ Voir la liste exhaustive de ces frais p. 22.

4.5. SERVICES BANCAIRES DE BASE

Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier.

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle

GRATUIT

Services inclus:

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- 1 changement d'adresse par an,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la banque,
- Les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA(1), ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Les moyens de consultation à distance du solde du compte.
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CB V PAY SBB,
- 2 chèques de banque par mois.

Conditions tarifaires:

- Exonération des commissions d'intervention
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois)

par opération - Pour un montant < à 10€

par opération - Pour un montant > à 10€

montant du rejet 10.00€

5. IRRÉGUI ARITÉS ET INCIDENTS

5.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme percue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Par opération

8,00€

(dans la limite de 80,00€ par mois)



Tarif spécifique pour les détenteurs de l'offre Généris (voir p. 19) et exonération pour les titulaires des Services Bancaires de Base.

⁽¹⁾ Le virement SEPA instantané n'est pas inclus dans les Services Bancaires de Base et fait l'objet d'une tarification (voir p. 12).

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

5.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit	
bancaire	23,00€
■ Frais par saisie attribution	133,20€
■ Frais par saisie conservatoire	133,20€
■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû au Trésor Public (max. 100,00€)
■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,00€
Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou lorsqu'il dépasse son autorisation de découvert	
■ Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision: opposition, irrégularité, prescription, compte indisponible	15,00€
5.3. INCIDENTS DE PAIEMENT	
■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision par chèque	15,00€
Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques. Vous disposez d'un délai pour régulariser votre situation.	
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Pour un chèque ≤ à 50 €	30,00€
Pour un chèque > à 50€	50,00€

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.

Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.

Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ Frais de rejet de Prélèvement pour défaut de provision - SEPA - TIP SEPA ⁽¹⁾	
Pour un montant < à 20€	montant du rejet
Pour un montant ≥ à 20 €	20,00€
■ Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - SEPA	
Pour un virement < à 20 €	GRATUIT
Pour un virement ≥ à 20€ à destination d'un compte Société Générale	GRATUIT
Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'une autre banque	20,00€
Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes. S'agissant du rejet d'un chèque, les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction sont en sus.	

Clientèle en situation de fragilité financière(2)

Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incident suivants, liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte :

par mois 25.00€

- Commissions d'intervention,
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision,
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision,
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision,
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision.
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques,
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire.
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque,
- Frais de paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire.

⁽¹⁾ Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

⁽²⁾ Au sens de l'article R.312-4-3 du Code monétaire et financier.

6. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

COURS DE CHANGE Ce cours correspond au prix d'échange en vigueur au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée. Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre € le 01/10/2019, le prix d'échange est de 1,1350. Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 893,57 €.	nous consulter
Change manual	
 Encaissement de chèques de voyage⁽¹⁾ 	
En euros	GRATUIT
En devises	3%
Endevises	du montant min. 9,90€
■ Achat et vente de billets de banque étrangers	
Commission par opération	1,5% du montant min. 6,00€
Commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients	9,90€
Chèques ⁽²⁾	
■ Encaissement de chèques étrangers	
Encaissement d'un chèque en euro ou en devise tiré sur l'étranger	
Formule « Crédit accéléré »	16,74€
Formule « Crédit ferme »	1‰ du montant min. 16,74€
■ Commission de traitement sur le montant du chèque ⁽³⁾	0,05% du montant min. 14,00€

⁽¹⁾ Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

⁽²⁾ Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.

⁽³⁾ Commission réduite de moitié pour la partie du montant supérieure à 75 000€.

Cartes - Paiements et retraits	
Dans un pays hors zone euro (1)(2)(3) (voir p. 49)	
■ Commission fixe par retrait ou paiement	
Paiement par carte inférieur ou égal à 10€	GRATUIT
Paiement par carte supérieur à 10€	1,00€
Retrait d'espèces	3,00€
■ Commission supplémentaire sur le montant du retrait ou du paiement	
Pour la carte CB Visa Infinite	2,00%
Pour les autres cartes	2,70%
BON À SAVOIR Forfait d'exonération des commissions (4) Société Générale sur un certain nombre d'opérations inclus dans l'Option Internationale selon les niveaux (voir p. 25).	
Option voyageur ⁽⁵⁾ Exonération des commissions ⁽⁴⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone euro. par an par an	26,00€
BON À SAVOIR Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.	

⁽¹⁾ Pour des opérations en devises ou en euros.

⁽²⁾ Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.

⁽³⁾ Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).

⁽⁴⁾ Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

⁽⁵⁾ Disponible sur les cartes CB Visa, CB Visa Premier et CB Visa Infinite.

Option internationale (accessible à partir de 16 ans(1))(2)

option internationate (accessible a partir de 10	4115	
Offre réservée aux détenteurs de Sobrio et de JAZZ		
Initial Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone euro par mois.	par mois	10,00€
Intense Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone euro.	par mois	17,50€
Illimité Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone euro, ainsi que tous les virements occasionnels non SEPA ⁽⁵⁾ émis ou reçus.	par mois	25,00€
Étudiants de moins de 30 ans ⁽⁶⁾ Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone euro, ainsi que tous les virements occasionnels non SEPA ⁽⁵⁾ émis ou reçus.	par mois	2,00€

Réductions sur l'Option Internationale

18-24 ans	25-29 ans	BFM (25-34 ans)	Sobrio Duo JAZZ Duo
- 50%	- 20%	- 50 % ⁽⁷⁾	- 30 % ⁽⁸⁾

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué. Le niveau Étudiant ne bénéficie d'aucune réduction.

⁽¹⁾ Les mineurs à partir de 16 ans ont accès au seul niveau Étudiants.

⁽²⁾ Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois: Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16.00 €.

⁽³⁾ Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

⁽⁴⁾ Dans un distributeur automatique de billets.

⁽⁵⁾ Voir p. 26, 27.

⁽⁶⁾ Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.

⁽⁷⁾ Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans (hors niveau Étudiants) à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

⁽⁸⁾ Si 2 Sobrio ou 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo ou JAZZ Duo s'applique sur la cotisation de l'Option internationale éventuellement rattachée.

Virement vers l'étranger

■ Émission d'un virement SEPA

(en euros émis vers un pays de la zone SEPA, voir p. 49)

voir p. 12

■ Émission d'un virement non SEPA

(virement en devises, ou en euros hors zone SEPA)

Frais par virement occasionnel non SEPA(1):

	Initié depuis votre Espace Client Internet ou depuis « l'Appli » ⁽²⁾		
Options de frais possibles	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾	
Virement≤500€	9,00€	9,00€ +20,00€	
Virement > 500 € ⁽⁵⁾	13,00€	13,00€ +20,00€	

	Traité en agence		
Options de frais possibles	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾	« Ben » ⁽⁶⁾
Virement ≤ 500€	13,00€	13,00€ +20,00€	-
Virement > 500€	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €)	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €) +20,00 €	-

L'option de frais « Share » est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE⁽⁷⁾, quelle qu'en soit la devise.

Ànoter

Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants:

- ordres de virement libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les conditions générales de la Convention de compte et de services Particuliers.

⁽¹⁾ S'ajoutent le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.

⁽²⁾ Voir tarifs p. 7.

⁽³⁾ Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.

⁽⁴⁾ Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant les frais des banques étrangères).

⁽⁵⁾ Au-delà de 4000€ veuillez contacter votre Conseiller de clientèle.

⁽⁶⁾ Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur Internet.

⁽⁷⁾ Voir p. 49.

i-Transfert Virement initié à partir d'un serveur vocal (24 h/24, 7 jours/7):	
0 892 694 694 Service 0,30 € / min + prix appel	
Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 8 92 69 46 94. Tarif selon l'opérateur.	
Abonnement mensuel	1,00€
Frais par transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale – Filiale Société Générale au Maroc – Filiale Société Générale en Tunisie – Autres filiales Société Générale participantes	1,50 € 5,00 € 10,00 €
Frais par transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale Société Générale participante – Filiale Société Générale au Maroc – Filiale Société Générale en Tunisie – Autres filiales Société Générale participantes	3,00€ 10,00€ 20,00€
irement en provenance de l'étranger Réception d'un virement - SEPA (en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA, voir p. 49)	GRATUIT
Réception d'un virement - Non SEPA (virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA, voir p. 49)	
Frais par virement non SEPA ⁽¹⁾ : - Virement ≤ 150 € - Virement > 150 €	GRATUIT 22,00€

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la « Notice d'information SWIFT » sur particuliers.societegenerale.fr

⁽¹⁾ S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre.

7. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle en agence et sur particuliers.societegenerale.fr

7.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT	
■ Facilité de caisse ou Découvert ponctuel*	nous consulte
■Découvert confirmé*	nous consulte
Frais de dossier	nous consulte
* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil. Pour information, le TAEG appliqué au 1er novembre 2019 pour les Facilités de caisse et découverts varie de 5,75% à 21,04%. Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1000€, le TAEG est de 21,04% (taux en vigueur au 4° trimestre 2019).	
Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (« agios ») (non compris dans le TAEG) par trimestre	7,00€
Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de Piano, du Forfait d'exonération d'agios ou de l'option Souplesse Jazz.	
Forfait d'intérêts débiteurs	
- Forfait d'exonération d'agios À hauteur d'une utilisation de 1 000 €	
de découvert pendant 7 jours par mois par mois	2,50€
BON À Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.	
■PIANO paran	30,00€
Cette offre n'est plus commercialisée	
Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), exonération des frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés et assurance décès accidentel.	

TO CRÉDITE À LA CONCOMMATION	
7.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
■ Crédit renouvelable Alterna	
Taux et conditions d'utilisation	nous consulter
■ Crédits amortissables Expresso, Expresso Développement Durable (financement de travaux d'économie d'énergie - liste des travaux éligibles sur www.ademe.fr), Crédit Compact (regroupement de crédits à la consommation)	
Taux	nous consulter
Frais de dossier (¹) (minimum 60,00 € - maximum 150,00 €)	1% du montant du prêt
Frais d'aménagement des mensualités	30,00€
Frais de report des échéances	GRATUIT
Prêt Étudiant Évolutif	
Taux Frais de dossier Frais d'aménagement de durée Frais pour décaissements programmés	nous consulter 30,00 € 30,00 € 16,00 €
7.3. CRÉDITS IMMOBILIERS ET CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DIVERS	
Conditions communes aux crédits immobiliers et aux crédits d'investissement divers	
Taux	
Les taux d'intérêt et taux d'intérêt débiteurs sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels.	

Assurance Emprunteur

Les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).

nous consulter

Assurance Perte d'Emploi (facultative)

Les frais de dossier représentent la rémunération de la banque pour l'étude et le montage d'un dossier de crédit. Ils sont inclus dans le TAEG (Taux Annuel Effectif Global).

⁽¹⁾ Néant pour Expresso Développement Durable.

7. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Frais de dossier, pour les prêts suivants: - Prêt immobilier à taux fixe, Prêt Conventionné, Crédit Relais, Prêt Développement Durable, Optis, Edifio, Crédit Lombard, Crédit de Trésorerie	1% du montant min. 300,00€ max. 1000,00€
Frais de dossier, pour le Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	1% du montant min. 300,00€ max. 500,00€
Frais de dossier, pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro et l'Eco-prêt à taux zéro	néant
Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles	néant
Frais pour traitement spécifique (1) donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert	1% du capital dû min. 300,00€ max. 900,00€
Lettre de relance sur échéance impayée	18,00€
Demande de décompte de remboursement anticipé (par dossier) Offre émise jusqu'au 30/06/2016 Offre émise depuis le 01/07/2016	25,00 € GRATUIT
7.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	
■ Caution Loyer Jeunes Actifs Frais d'acte	30,00€
Commission d'engagement	2% par an du montant de la caution
■ Autres Cautions Émises Frais d'acte	41,50€
Commission d'engagement	nous consulter

⁽¹⁾ Dans le cadre d'une substitution d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du *Code de la consommation*, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative (si la substitution intervient alors que l'offre émise n'est pas encore acceptée) ou bien pour l'émission d'un avenant.

8. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

8.1. ÉPARGNE BANCAIRE	
Comptes et livrets d'épargne Taux au 1 ^{er} décembre 2019	
■Livret A	0,75%(1)
■ Livret de Développement Durable et Solidaire	0,75%(1)
■ Livret d'Épargne Populaire	1,25%(1)
■Livret Jeune	1,00%(2)
■ Compte sur livret	0,10%(3)
■ Livret Épargne Plus Société Générale Taux standard Taux majoré d'une prime de fidélité	0,05% ⁽³⁾⁽⁴⁾ 0,30% ⁽³⁾⁽⁵⁾
Versements et retraits possibles à tout moment ⁽ⁱ⁾ . Rémunération du 1 ^{er} jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.	

Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, susceptible de modification par les pouvoirs publics.

⁽²⁾ Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.

⁽³⁾ Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.

⁽⁴⁾ Taux standard qui s'applique sur l'ensemble de l'épargne hors épargne stable

⁽⁵⁾ Le taux majoré (taux standard + prime de fidélité) s'applique sur les dépôts stables qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Il est calculé sur le plus petit solde d'encours des 12 dernières quinzaines d'intérêts.

⁽⁶⁾ Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

8. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Services d'épargne associés aux comptes et livrets	
■ Déclic Régulier (virements automatiques du compte bancaire vers un compte d'épargne Société Générale)	GRATUIT
Service d'épargne solidaire (reversement de tout ou partie des intérêts à 1, 2 ou 3 associations)	GRATUIT
Épargne logement Taux au 1 ^{er} décembre 2019	
■Compte Épargne Logement	0,50%(1)
■ Plan Épargne Logement	1,00%(1)
■ Transfert dans un autre établissement (CEL, PEL)	75,00€
Épargne à terme	
■ Plan Épargne Bancaire Composé d'un ou plusieurs comptes à terme et d'un compte sur livret, rémunéré à un taux fixe (TNAB) garanti pendant 8 ans sous réserve de garder les fonds bloqués jusqu'au 8ª anniversaire.	nous consulter
■ Plan d'Épargne Populaire	0,75%(2)
■Transfert dans un autre établissement (PEP)	75,00€

⁽¹⁾ Taux nominal annuel brut hors impôt sur le revenu et hors prélèvements sociaux.

⁽²⁾ Taux nominal annuel brut avant application des prélèvements sociaux, applicable sur les encours et nouveaux versements sur le PEP entre le 1er octobre et le 31 décembre 2019.

8.2. PLACEMENTS FINANCIERS

Transactions

■ Valeurs mobilières (1)

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté est gratuit

Bourse Furonext (2)

Ordre au comptant	Internet (4)	Agence ou au 3933 (4)
Commission proportionnelle (3)		
Ordre ≤ 8 0 0 0 €	0,55%	1,40%
Ordre de plus de 8000 € jusqu'à 15000 €	0,45%	1,20%
Ordre > 15000€	0,35%	1,10%
Commission fixe	GRATUIT	4,50€
Minimum de perception (5)	8,50€	15,50€

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en% (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 100 actions au prix unitaire de 20€, soit un total de 2000€:	32,50€	1,63%
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20€, soit un total de 2000€:	11,00€	0,55%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

BON À

Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, commission fixe, minimum de

perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p.39).

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

⁽¹⁾ Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

⁽²⁾ Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

⁽³⁾ Barème applicable dès le 1er euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

⁽⁴⁾ Espace Client Internet et application mobile « l'Appli ». Voir tarifs p. 7.

⁽⁵⁾ Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation: petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext, petits ordres de vente sur Bourse étranger.

8. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Ordre avec Service de Règlement Différé (1) exclusivement sur Euronext Paris	à l'achat	à la vente
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) (2)	0,0250% par jour ⁽³⁾	GRATUIT
Prorogation sur Internet (4) ou en agence d'un ordre passé au SRD		
Commission proportionnelle	0,40%	0,40%
Commission fixe	4,50€	4,50€
Minimum de perception	15,00€	15,00€

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en% (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4000€, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	70,50€	1,76%
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	10,00€	0,25%
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4000€, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	60,50€	1,51%
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00€	0,00%
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur Internet, pour un total de 4000€, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	32,00€	0,80%
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	10,00€	0,25%
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur Internet, pour un total de 4000€, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	22,00€	0,55%
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00€	0,00%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.



Réduction de 30 % des commissions de Règlement Différé pour les détenteurs du Service Bourse (voir p.39).

⁽¹⁾ Tarif unique quel que soit le canal de transmission de l'ordre.

⁽²⁾ Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

⁽³⁾ Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

⁽⁴⁾ Espace Client Internet et application mobile « l'Appli ». Voir tarifs p. 7.

Bourse étranger (1)

Ordre au comptant	Internet (2) (3)	Agence (4)
Commission proportionnelle	0,55%	1,66%
Commission fixe	GRATUIT	GRATUIT
Minimum de perception	40,00€	60,00€(5)

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 200 actions au prix unitaire de 20€, soit un total de 4000€	66,40€	1,66%
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 200 actions au prix unitaire de 20€, soit un total de 4 000€	40,00€	1,00%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

Réduction de 30% des frais de courtage sur la Bourse Etranger (commission proportionnelle, commission fixe, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p.39).

Autres valeurs mobilières Souscription d'OPC (6) **GRATUIT** OPC gérés par Société Générale Gestion (7) Autres OPC (frais forfaitaires) 26,00€(8)

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par Société Générale Gestion dont la valeur liquidative est de 20€, soit un total de 2000€	GRATUIT	0,00%
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par une société de gestion externe dont la valeur liquidative est de 20€, soit un total de 2000€	26,00€	1,30%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi

(par exemple : les droits d'entrée acquittés).

- (2) Espace Client Internet et application mobile « l'Appli ». Voir tarifs p. 7.
- (3) Allemagne, Angleterre, Canada, Italie, Suisse, USA (NYSE, Nasdag). Liste susceptible d'évoluer.
- (4) Angleterre, Canada, Suisse, USA, zone euro. Autre pays, nous consulter.
- (5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur Bourse Euronext, petits ordres de vente sur Bourse étranger.
- (6) Organisme de Placement Collectif.
- (7) Et certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor.
- (8) Hors frais prévus dans la documentation réglementaire.

⁽¹⁾ Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

8. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Autres souscriptions	
Souscription aux émissions d'actions Achat sur introduction sur un marché géré par Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles	GRATUIT GRATUIT
Souscription aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN)	nous consulter
■ Opération sur or	
Achat ou vente (en % du montant) ⁽¹⁾ Minimum de perception (par type de pièce) Commission fixe d'ensachage, par sachet (achat de pièces)	4% 50,00€ 8,00€

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat portant sur des pièces d'or pour un total de 20000€ livrées dans un sachet	808,00€	4,04%

Conservation et gestion

■ Droits de garde (2)

Titres

Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par Société Générale Gestion⁽³⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale.

GRATUIT

Autres titres

Commission proportionnelle (4)

Tranche de capitaux > 150000€

- Tranche de capitaux ≤ 50000€
- Tranche de capitaux de plus de 50000€ jusqu'à 150000€

0,30% 0,20% 0,10%

Commission fixe
Minimum de perception

par ligne par compte 4,50€ 25,00€

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez:	105,00€	0,53%



Réduction de 30% des droits de garde pour les détenteurs du Service Bourse (voir p.39).

⁽¹⁾ Négociation augmentée des frais de port TTC.

⁽²⁾ Prélevés sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des titres et des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

⁽³⁾ Et certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor.

⁽⁴⁾ Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PMF)

Or	
Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne par an	1,00%
Frais fixe par ligne valeur par an	12,00€
Minimum de perception par ligne valeur par an	30,00€

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant)
Vous détenez, au 31/12, des valeurs Or conservées chez Société Générale, composées de 2 lignes valeur distinctes de 6 000 € et 14 000 €. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez:	224,00€	1,12%

■ Frais de tenue de compte titres

Forfait annuel par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) (1)

17,50€

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé 20 000 €. Au titre de la gestion annuelle de ce compte, vous acquitterez:	17,50€	0,09%

Frais de tenue de compte titres offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020 inclus.

■ Frais de gestion

PEA ou PEA PME

Transfert dans un autre établissement

Commission fixe Commission par ligne

87,00€ 12,00€ (min. 50,00€)

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez un PEA de 20 000 € composé de 5 lignes de titres. Au titre de cette opération, vous acquitterez:	147,00€	0,74%

⁽¹⁾ Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin. Droits de garde non inclus.

Incorporation de titres cotés au nominatif pur Frais de gestion des titres non cotés (TNC) ou des titres au nominatif pur Achat / vente et autres mouvements (1) sur titres non cotés (TNC)	par ligne et par an par ligne et par an par ordre	35,00 € 30,00 € 40,00 €
Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous incorporez au nominatif pur 4 lignes de titres pour un total de 20000€. Au titre de cette opération, vous acquitterez:	140,00€	0,70%
Vous détenez un compte de titres composé de deux lignes de titres non cotés de 5000€ chacune soit 10000€ au total. Au titre de la gestion de ces titres, vous acquitterez:	60,00€	0,60%
Vous faites inscrire sur votre compte-titres une ligne de titres non cotés pour un total de 10000€. Au titre de cette opération, vous acquitterez:	40,00€	0,40%
Attention: s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à choisi.	ì l'instrument	financier

Compte titres ordinaire		
Virement de titres dans un autre établissement		
- Titres conservés en France, Pays-Bas, Belgique	par ligne	12,00€
- Titres conservés dans tout autre pays	par ligne	50,00€
Incorporation de titres cotés au nominatif pur	par ligne et par an	35,00€

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez une ligne de titres de 20000€ (titres conservés en France, Pays-Bas ou Belgique), vous acquitterez:	12,00€	0,06%
Vous transférez une ligne de titres de 20000€ (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez:	50,00€	0,25%

⁽¹⁾ Tout mouvement entrant ou sortant sur un titre non coté (acquisition, cession, transfert, échange...).

Opérations sur titres (OST)	
En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle pour les ordres sur Bourse Euronext et Etranger	Voir transactions sur valeurs mobilières
Minimum de perception (1) Vente d'actions consécutive à certaines OST Achat ou vente de droits	9,00€ 5,00€
Offre Bourse	
■ Service Bourse	
Ensemble de services pour vous accompagner	
dans vos investissements en bourse par mois	14,50€
Services de gestion déléguée	
■ Alliage Gestion	
De 15000 à 75000 € en compte titres ou PEA par mois	14,50€
De 15000 à 100000€ en assurance vie par mois	14,50€
Au-delà de ces montants par mois	43,50€
■ Gestion Sous Mandat	
À partir de 75000€ en compte titres ou PEA	nous consulter
À partir de 100000€ en unités de compte confiées en gestion en assurance vie	nous consulter

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous avez souscrit Alliage Gestion sur un portefeuille CTO ou PEA de 40000€ à l'entrée en gestion. Au titre d'une année, vous acquitterez:	174,00€	0,44%

Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de:

- Rétrocessions ou incitations monétaires. Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

⁽¹⁾ Les frais n'excèdent pas la moitié du montant de l'ordre.

Relevés et services d'informations		
■ Relevés de valeurs mobilières		
Relevé de titres trimestriel		GRATUIT
Relevé de titres mensuel	par an	30,00€
Relevé de titres à la demande ou de succession		25,00€
■ Services d'information		
Synopsis		voir p. 4
Relevé Plus-values (1) (2)	par an	55,00€
Autres Services		
■ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions		inclus dans le forfait tenue de compte titres
 Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur 		nous consulter
■ Récupération d'impôt sur les revenus de valeurs étrangères		nous consulter
8.3. ASSURANCE VIE		
Contrats d'assurance vie et de capitalisation		
Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits auprès de Sogécap ⁽³⁾ , nous vous invitons à contacter votre Conseiller en agence ou à consulter l'Espace Internet des Particuliers (particuliers.societegenerale.fr).		

⁽¹⁾ Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

⁽²⁾ Perception d'avance chaque année au cours du 1er trimestre civil.

⁽³⁾ Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1168 305 450 EUR. Entreprise régie par le *Code des assurances* - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Contrats présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (immatriculation ORIAS 07 022 493 – www.orias.fr).

9. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493.

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur www.orias.fr

Protection de l'assuré et de ses proches

■ Assurance Accidents de la Vie

Pour se couvrir des conséquences des accidents de la vie privée

■ Protection juridique

Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien

■ Garantie de Salaire

Assurance prévoyance en cas de chômage ou arrêt de travail

■ Généa

Assurance prévoyance décès

■ Certicompte

Assurance décès accidentel associée au compte de particulier

■ Certi Épargne

Assurance décès accidentel associée aux comptes et livrets d'épargne

■ Garantie Autonomie Aidant

Pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant d'un proche âgé de plus de 60 ans

■ Garantie Autonomie Sénior

Assurance dépendance en cas de perte d'autonomie

■ Garantie Obsèques Société Générale

Pour prévoir et financer les dispositions de vos obsèques

■ Complémentaire Santé Société Générale

■ Garantie Loyers Impayés

nous consulter

Protection des moyens de paiement Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	
Mon assurance au quotidien Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, et prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques. Premier assuré Deuxième assuré BONÀ Inclus dans la cotisation Sobrio	24,00€ 18,00€
BON A SAVOIR Inclus dans la cotisation Sobrio	
■ Quiétis	
Cette offre n'est plus commercialisée	
Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.	
Pour le titulaire par an	30,00€
Pour le co-titulaire par an	19,80€
Protection des biens	
■ Assurance Automobile	
Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque	nous consulter
■Assurance 2 Roues	
Assurance Habitation	
■ Mon assurance mobile	
Assurance couvrant le foyer contre le vol, le bris toutes causes et l'oxydation des téléphones	
mobiles et des tablettes tactiles. par mois	11,00€
	11,00€

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493 - www.orias.fr). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation) et Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), entreprises régies par le Code des assurances.

⁽¹⁾ La souscription à Mon assurance mobile nécessite la renonciation à la garantie Nomade incluse dans Quiétis.

10. SUCCESSIONS

■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement	
Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus (hors assurance vie) au jour du décès.	0,6%+102,00€ (max.1020,00€)

11. AUTRES AVANTAGES ET SERVICES

■ Offre Haute Fidélité	
Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60000 € d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6000 € sur des comptes à vue Société Générale.	
Sécurité Habitat 2 (télésurveillance)	nous consulter

12. RÉSOUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrés et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la réception de la réclamation, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

■ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre Espace Client Internet.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

Service Relations Clientèle:

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SRC 75886 Paris cedex 18

- Téléphone: 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
- e-mail: relations.clientele@socgen.com

■ En dernier recours : le Médiateur de la consommation

Le Médiateur de la consommation exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la « Charte de la Médiation de la consommation Société Générale, Clients consommateurs » (voir p. 45) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur de la consommation en transmettant votre demande:

Par courrier:

Le Médiateur de la consommation auprès de Société Générale

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex 7

Ou sur:

mediateur.societegenerale.fr

Le Médiateur de la consommation vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée en droit et/ou en équité au vu des faits et arguments des uns et des autres.

CHARTE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CLIENTS CONSOMMATEURS

Société Générale a mis en place une procédure de médiation de la consommation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients consommateurs, en application des dispositions du Titre I du Livre VI du Code de la consommation et de l'article L316-1 du Code monétaire et financier, ainsi que de la présente charte.

■ Article 1: la fonction de Médiateur de la consommation est assurée actuellement par Monsieur Yves Gérard.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation (article L613-2) et du Code monétaire et financier (article L614-1), Monsieur Yves Gérard a été désigné, pour une durée de 3 ans, en tant que Médiateur de la consommation auprès de Société Générale par une décision de l'organe collégial du Comité consultatif du secteur financier en date du 23 juin 2016. Il a été référencé par la Commission d'évaluation et de contrôle la médiation de la consommation (CECMC) par une décision du 15 décembre 2017 et figure sur la liste des médiateurs de la consommation établie et notifiée à la Commission européenne par la CECMC.

Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur de la consommation. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.

■ Article 2: le Médiateur de la consommation peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après la date d'envoi de la réclamation écrite à la Banque.

Le Médiateur de la consommation ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre Médiateur ou par un tribunal. Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le client consommateur a introduit sa demande auprès du Médiateur de la consommation dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la banque.

Le Médiateur de la consommation reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement

La saisine du Médiateur de la consommation par le client consommateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire.

■ Article 3: le Médiateur de la consommation est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance. Les litiges sur contrat d'assurance portant sur un autre domaine que leur commercialison relèvent de la compétence du Médiateur de l'Assurance. Le Médiateur de la consommation en informera le demandeur en lui précisant les coordonnées de ce pouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et de produits d'épargne financière, le Médiateur de la consommation a conclu avec le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers une convention lui permettant de traiter les différends

CHARTE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

relatifs à ces opérations. Le client consommateur dispose donc du choix, à sa convenance, de s'adresser, soit au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, soit au Médiateur de la consommation auprès de Société Générale. Dès lors qu'il a choisi l'un des deux médiateurs, en application de l'article L.612-2 du *Code de la consommation*, il ne peut plus saisir, pour ce même différend, l'autre Médiateur.

Sont exclus de la compétence du Médiateur de la consommation les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

■ **Article 4:** le recours à la médiation de la consommation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties (client consommateur et banque) peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur de la consommation peut s'effectuer:

- soit par le client consommateur:
 - en adressant un courrier à l'adresse suivante :
 - Le Médiateur de la consommation auprès de Société Générale -
 - 17 cours Valmy 92987 Paris La Défense Cedex 7

suivante: societe-generale.mediation@socgen.com

- en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur : mediateur.societegenerale.fr
- soit par le Médiateur de la consommation lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.
 Les parties peuvent également joindre le Médiateur de la consommation à l'adresse
- Article 5: le Médiateur de la consommation statue sur la recevabilité de la demande. Pour lui permettre d'en apprécier la recevabilité, conformément à l'article 2, le client consommateur doit joindre lors de sa saisine copie de sa réclamation écrite adressée à la banque et le cas échéant copie de la réponse de cette dernière. Si la demande est recevable, le Médiateur de la consommation en informe les parties. En cas d'irrecevabilité, il en informe le client consommateur dans un délai de trois semaines à compter de la réception du dossier.
- Article 6: le Médiateur de la consommation s'engage à étudier le dossier à partir des positions respectives du client consommateur et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à formuler une proposition motivée, fondée en droit et/ou en équité.

Le Médiateur de la consommation communiquera sa proposition motivée dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du client consommateur. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le Médiateur de la consommation en cas de litige complexe et il en avise les parties.

■ Article 7: chacune des parties peut à tout moment mettre fin à la médiation de la consommation.

Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur de la consommation. Elles disposent d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur de la consommation leur décision d'accepter ou de refuser celle-ci.

L'acceptation de la proposition engage les parties. En cas de refus, chacune des parties peut exercer un recours devant la juridiction compétente, la décision rendue par le juge pouvant être différente de la proposition formulée par le Médiateur de la consommation en droit et/ou en équité.

■ Article 8: la médiation de la consommation prend fin:

- dès l'envoi de la proposition émise par le Médiateur de la consommation,
- en cas de décision par l'une des parties de mettre un terme à la médiation de la consommation
- Article 9: la saisine du Médiateur de la consommation entraîne la suspension, jusqu'à la signification de sa proposition, de toute action initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire. La Médiation de la consommation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée. Les constatations et les déclarations que le Médiateur de la consommation recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties. La proposition du Médiateur de la consommation ne peut être produite devant les tribunaux qu'en cas d'accord des parties.
- Article 10: le Médiateur de la consommation est tenu au secret professionnel.

POUR VOTRE INFORMATION

■ Information préalable du consommateur en matière de frais bancaires

Les frais liés à des irrégularités et incidents de fonctionnement du compte font l'objet d'une information préalable par le biais du relevé de compte au moins 14 jours avant leur perception sur le compte à vue.

En effet l'article R.312-1-2 du *Code monétaire et financier* prévoit que les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels soient informés gratuitement, par le biais de leur relevé de compte, du montant et de la dénomination des frais bancaires liés à des irrégularités et incidents que l'établissement entend débiter sur leur compte.

■ Le relevé de frais

Depuis le 1er janvier 2020, en application de la Directive Européenne des Paiements, vous recevez un nouveau relevé de frais. Celui-ci recense les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la convention de compte.

Ces frais, identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme, y sont restitués en plusieurs catégories:

- Frais prélevés sur le compte (avec le nombre de fois ou le service a été utilisé, le prix unitaire du service, le nombre de fois ou le service a été facturé)
- Frais inclus dans l'offre groupée de services (Sobrio, JAZZ...)
- Intérêts prélevés sur le compte
- Intérêts acquis sur le compte

Y figurent également les éventuelles remises commerciales, précédées d'un signe moins.

Sont exclus du relevé de frais :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffre-forts, relevés Synopsis, opérations de change, frais de succession, cautions, opérations sur titres/PEA/or, transfert d'épargne dans un autre établissement (CEL/PEL/PEP) et contrats d'assurances.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

■Votre Conseiller en agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

■Téléphone

Des Conseillers à votre disposition de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi.

3933

Service 0,30 € / min + prix appel

Depuis l'étranger +33 (0) 1 76 77 39 33. Tarif selon l'opérateur.

■ Mon compte en bref (voir tarif p. 7)

Vous êtes informés par SMS de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez le créneau de réception hebdomadaire. Vous êtes également alertés lorsque vous vous approchez de la limite de votre capacité de paiement par carte ou de votre découvert autorisé.

■Internet⁽¹⁾ (voir tarif p. 7): particuliers.societegenerale.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre Conseiller, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace Client.

Services Mobiles

Internet mobile⁽¹⁾: m.particuliers.societegenerale.fr et l'application mobile « l'Appli » disponible gratuitement sur l'App Store⁽²⁾ pour iPhone, sur Google Play™⁽²⁾ pour les téléphones Android™ et sur Marketplace pour Windows® phone ⁽²⁾. Vous pouvez:

- consulter vos comptes (la Jauge) et vos portefeuilles titres,
- effectuer et suivre vos virements occasionnels et permanents⁽³⁾ saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- passer et gérer vos ordres de Bourse,
- suivre l'actualité boursière et vos valeurs préférées,
- gérer vos dépenses au fil de l'eau⁽³⁾,
- convertir les devises d'une trentaine de pays⁽³⁾,
- confirmer rapidement vos opérations en ligne avec le Pass Sécurité⁽³⁾,
- utiliser le bouquet Paylib(3)(4),
- régler vos achats sans contact avec Paylib ou Apple Pay sur les TPE compatibles.

⁽¹⁾ Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

⁽²⁾ iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc. Windows phone est une marque déposée par Microsoft Corporation. Marketplace est un service de Microsoft Corporation.

⁽³⁾ Possible uniquement sur « l'Appli » (voir tarif p. 7).

⁽⁴⁾ Paylib, Paylib sans contact, Paylib entre amis.

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

- Pays de la zone euro (1): Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovánie
- Pays de l'Union européenne (UE): pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède
- Pays de l'Espace économique européen (EEE): pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area): pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre. Le Vatican.



(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone euro.

GLOSSAIRES

Outre l'article D.312-1-1 du Code monétaire et financier relatif à la dénomination commune aux principaux frais et services bancaires, des glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACPR et AMF) et la Direction Générale du Trésor.

Consultation

Ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la FBF (lesclesdelabanque.com) ainsi que le site Société Générale, particuliers.societegenerale.fr. D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

LEXIQUE

- Agios: intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.
- Coordonnées bancaires: le Relevé d'Identité Bancaire permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci. L'IBAN (International Bank Account Number) correspond à vos coordonnées bancaires au niveau international. Celui-ci est indispensable pour traiter tout virement en mode automatique.
- Chèque: moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.
- Commission d'intervention: somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).
- Dates de valeur: la date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (« agios »).
- Frais de tenue de compte: frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.
- Frais de tenue de compte inactif: frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle, le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes. Aucun frais ne s'applique au livret A, Livret Jeune, LDD, LEP, PEP, CEL et PEL. Les comptes titres et PEA inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.
- Incidents de fonctionnement du compte: fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).
- Rejet de chèque: refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.
- Rejet de prélèvement: refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.
- TPE: terminal de paiement électronique. Appareil permettant à un commerçant d'accepter et de traiter les paiements par carte bancaire.

NOTES			

À TRÈS **BIENTÔT**

DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

SUR INTERNET

particuliers.societegenerale.fr

SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

PAR TÉLÉPHONE



3955 Service gratuit et dites « RENDEZ-VOUS »

De 8h à 22h en semaine et jusqu'à 19h le samedi. Depuis l'étranger +33 (0) 8 10 01 3955. Tarif selon l'opérateur.



